CONTRE RAPPORT

TOTAL

LE VÉRITABLE BILAN ANNUEL

OBSERVATOIRE DES MULTINATIONALES
–
LES AMIS DE LA TERRE FRANCE

MAI 2015

SOMMAIRE

Chiffres clés 4

Les coûts sociaux et environnementaux du pétrole et du gaz 6

Gaz et pétrole de schiste : une contestation mondiale 8

Forer toujours plus loin et plus profond ? 10

Quelle transition énergétique pour Total ? 12

Pratiques sociales 14

Finances et fiscalité : beaucoup de questions irrésolues 16

Le pétrole et le gaz, bénédiction ou malédiction pour les pays producteurs ? 18

Devant les tribunaux 20

AUTANT QUE POSSIBLE, CE RAPPORT MENTIONNE LA POSITION DE TOTAL SUR LE FAITS EN QUESTION ET SA RÉPONSE AUX CRITIQUES QUI LUI SONT ADRESSÉES. NOUS AVONS SOLLICITÉ L'ENTREPRISE POUR COMBLER LES LACUNES ÉVENTUELLES, MAIS ELLE N'A PAS SOUHAITÉ RÉPONDRE À NOS QUESTIONS.

RAPPORT PUBLIÉ PAR L'OBSERVATOIRE DES MULTINATIONALES ET LES AMIS DE LA TERRE FRANCE, AVEC LE SOUTIEN D'ATTAC FRANCE.

Total est le plus gros générateur de bénéfices au sein du CAC 40 avec près de 5,9 milliards d'euros de dividendes redistribués aux actionnaires. De ceci et d'autres informations relatives à la performance financière de l'entreprise, il est abondamment question dans les rapports et documents que la direction de Total remet, le 29 mai, à ses actionnaires et aux médias lors de son assemblée générale. Y sont joliment présentés de dynamiques courbes ascendantes, des témoignages de « collaborateurs » enthousiastes, des baromètres de « responsabilité sociale » et des initiatives volontaristes en faveur du développement durable. Les questions qui fâchent, les critiques potentielles, les parts d'ombres de l'activité pétrolière et ses lourdes conséquences en sont dûment expurgées.

Ce rapport « alternatif » vise à combler cette lacune. Son objectif est de mettre en lumière d'autres aspects, parfois moins reluisants, des activités de Total en France et dans le monde, de relayer les questionnements et les critiques des travailleurs, des organisations de la société civile et de l'opinion publique. En se plaçant autant que possible du point de vue de ceux – employés, communautés concernées, contribuables, simples citoyens – qui n'ont généralement pas voix au chapitre lorsqu'il s'agit de discuter de la stratégie des entreprises, mais qui en supportent les coûts sociaux et environnementaux.

De par son activité de compagnie pétrolière et gazière – la 5ème mondiale –, Total affiche, à l'instar de ses concurrents, un lourd bilan en la matière. L'entreprise exploite des sources d'énergies parmi les plus polluantes, le pétrole issu des sables bitumineux au Canada par exemple. Et n'a pas banni des pratiques reconnues depuis longtemps comme néfastes, comme le torchage du gaz au Nigeria. En Europe, en Argentine ou en Algérie, Total fait face à des contestations sociales de plus en plus importantes contre le recours à la fracturation hydraulique, nécessaire à l'extraction du gaz de schiste, mais qui fait peser, entre autres, de gros risques de pollutions sur les ressources en eau. Alors que sa production pétrolière décline depuis dix ans, plutôt que de véritablement développer les énergies renouvelables, Total affiche sa volonté de forer toujours plus loin et plus profond, quitte à fragiliser l'Arctique, à menacer des parcs naturels africains, à multiplier les risques de marée noire en forant les sous-sols océaniques au large de l'Angola ou du Brésil.

Ces activités de plus en plus risquées vont de pair avec des stratégies d'influence, de lobbying et « d'optimisation » fiscale pour le moins critiquables : lobbying intensif, en particulier au sein des institutions européennes à Bruxelles, pour freiner la transition vers les énergies renouvelables ou empêcher des régulations environnementales ; refus de rendre transparent les contrats signés avec des gouvernements marqués par des affaires de corruption massive ; achats de concessions dans des zones de conflits ou occupées par d'autres États ; recours à des filiales situées dans des paradis fiscaux et judiciaires… Et quand la catastrophe survient ou qu'une affaire de corruption éclate, la Justice peine à rompre l'impunité dont bénéficient de fait les grands groupes comme Total.

La compagnie pétrolière française fait aussi partie des 90 entreprises mondiales qui ont le plus contribué historiquement à émettre des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, dont la concentration est en train d'atteindre son ultime limite. Au vu de l'urgence climatique, c'est le cœur même de l'activité de Total qui suscite donc des questions, alors que de plus en plus d'acteurs financiers souhaitent détourner leurs investissements des énergies fossiles (pétrole, gaz et charbon). Les salariés de l'entreprise risquent d'en supporter les conséquences. On le voit bien : les énormes bénéfices financiers générés par Total au profit de ses actionnaires induisent de gigantesques coûts sociaux et environnementaux supportés par tous. Ce rapport vise à ouvrir un débat qui ne peut plus être réservé aux cercles restreints des directions d'entreprise.

CHIFFRES CLÉS

FINANCES

5 866 068 904 €

LES DIVIDENDES PROPOSÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2014.

58%
Le taux de redistribution des résultats de Total à ses actionnaires en 2014, en hausse continue par rapport à 2012 et 2013, alors que le chiffre d'affaires et le résultat net sont en baisse.

RÉMUNÉRATIONS

3 420 713 €

La rémunération correspondant aux fonctions de président et de directeur général au titre de 2014, en légère baisse par rapport à l'année précédente.

4 857 098 €

Le montant du « package total », y compris l'attribution d'actions et d'options, de rémunération dû à Christophe de Margerie au titre de l'année 2014 [1]

96 603 €

Les dépenses moyennes par salarié en 2014, y compris les charges sociales, en hausse par rapport aux années précédentes.

SOCIAL

100 307

SALARIÉS EN 2014, DONT 32,5% EN FRANCE.

24,5%
La proportion des filiales consolidées de Total ne disposant pas d'une représentation des travailleurs.

-14%
La baisse des effectifs de Total en France de 2007 à 2014 (32 297 contre 37 612 en 2007).

31,1%
La part des femmes dans l'entreprise en 2014. La part des femmes cadres n'est que de 24,5%.

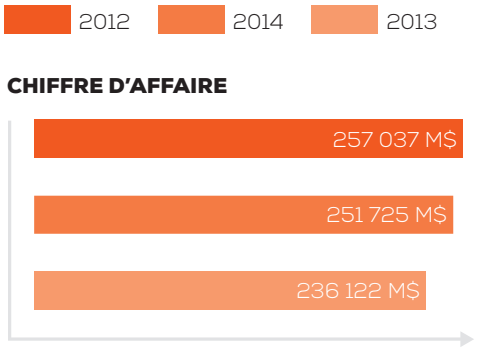

EXPLORATION ET PRODUCTION

10 Le nombre d'années consécutives de baisse de la production de pétrole de Total. Cette production s'établit à 1,034 million de barils par jour en 2014.

2,944 MILLIARDS $

En résultat opérationnel, le montant de la dépréciation d'actifs de Total en 2014 dans le secteur des gaz non conventionnels aux États-Unis, en Chine, au Venezuela et en Algérie

CLIMAT

9,1%
La proportion des émissions totales de CO2 de la France dont Total était responsable en 2012 (derniers chiffres disponibles)[2].

0,8% La part du groupe Total dans les émissions mondiales de gaz à effet de serre entre 1751 et 2010[3].

FISCALITÉ

0,00€
LE MONTANT DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ACQUITTÉ PAR TOTAL EN FRANCE EN 2010, 2012 ET 2013 [4].

79 M€ Le montant des crédits d'impôts acquis par Total pour son exercice 2013 au titre du crédit impôt recherche (CIR) et du crédit impôt compétitivité emploi (CICE) en France [4].

TRANSPARENCE

ENTRE 2 500 000 € ET 2 999 999 €

Les dépenses directes de lobbying déclarées par Total à Bruxelles pour 2013 et 2014[6]. Le chiffre ne concerne que les opérations du bureau de Total auprès de l'Union européenne, et non les autres formes de lobbying.
Le montant déclaré au registre parlementaire du lobbying en France paraît peu sérieux (entre 0 et 10 000 euros).

3,9/10

L'évaluation par l'ONG Transparency international du niveau de transparence de Total, ce qui la place derrière ses paires ENI, Shell, BP, ExxonMobil, Occidental, Rosneft, Petrobras et Ecopetrol. Total obtient une note honorable en termes de politique anti-corruption, mais une mauvaise note sur sa transparence organisationnelle et un zéro pointé en ce qui concerne le reporting pays par pays [7].

Sources
Les chiffres sont tirés du Document de référence 2014 de Total sauf :
[1] La Tribune/Facta: http://www.latribune.fr/economie/france/remunerations-des-dirigeants-du-cac-40-hausse-de-10-en-2014-472331.html.
[2] Mediapart : http://www.mediapart.fr/journal/france/180114/climat-mediapart-dresse-la-liste-des-dix-plus-gros-pollueurs-en-France.
[3] The Guardian: http://multinationales.org/90-entreprises-responsables-de.
[4] Le Parisien : http://www.leparisien.fr/economie/total-pas-un-centime-d-impot-mais-un-cheque-du-fisc-de-80-meur-17-10-2014-4220769.php.
[6] Registre de transparence de l'Union européenne.
[7] Transparency international : http://www.transparency.org/whatwedo/publication/transparency_in_corporate_reporting_assessing_worlds_largest_companies_2014.

LE COÛT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DU PÉTROLE ET DU GAZ

Le pétrole et le gaz sont au cœur des économies industrialisées. Leur exploitation a donné naissance aux plus grosses entreprises mondiales, dont les revenus dépassent ceux de bien des États. Cette accumulation de richesse a aussi un coût social et environnemental considérable, qui n'est le plus souvent pas supporté par les entreprises et leurs actionnaires, mais par les citoyens des pays où ces firmes opèrent.

AU NIGERIA, LES COMMUNAUTÉS PAIENT LE PRIX DE L'EXPLOITATION PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE

Le delta du Niger constitue un cas emblématique des coûts sociaux et environnementaux dramatiques de l'exploitation du pétrole et du gaz. Violences, pollution de l'air et de l'eau et déplacements forcés sont le lot quotidien des 30 millions d'habitants de la région, qui cohabitent avec plusieurs milliers de kilomètres de pipelines et des centaines de puits de forage. L'espérance de vie n'y dépasse pas 43 ans ! Les activités de Shell ou ExxonMobil au Nigeria sont depuis plusieurs décennies l'objet de dénonciations publiques et, dans certains cas, de poursuites judiciaires internationales.

Total est également présente dans le delta du Niger. Sur le territoire du peuple Egi, où Total opère depuis 1962, accidents, pollutions, violences et manifestations sont aussi une réalité quotidienne. Si l'entreprise vante ses relations cordiales avec les habitants de la zone, ses critiques l'accusent de mener une stratégie de division des communautés. Ils dénoncent le peu d'efforts de Total pour remédier à l'impact environnemental et sanitaire de ses activités et disent souffrir de l'« accaparement » croissant de leurs terres depuis 2006, Total ayant besoin d'étendre ses opérations. De nombreuses familles attendent aussi d'être indemnisées suite à la contamination de leurs cultures par un accident majeur sur le champ gazier Ibewa de Total en 2012.

Le recours de Total au torchage du gaz est particulièrement dénoncé. La pratique consiste à brûler, pour des raisons purement économiques, le gaz s'échappant dans l'atmosphère lors des forages pétroliers, avec pour conséquence d'augmenter encore les émissions de gaz à effet de serre de ces opérations. La pollution de l'air qui en résulte entraîne des pluies acides. Le torchage du gaz est normalement interdit au Nigeria depuis 1984, mais Total – comme ses concurrentes - continue à y recourir, en faisant valoir qu'elle bénéficie des « autorisations » requises (lesquelles n'ont jamais été rendues publiques). Le groupe s'est contenté d'engager depuis plusieurs années une politique de réduction progressive du torchage « hors démarrage ». Avec ses concurrents, il vient d'annoncer l'arrêt du torchage… en 2030.

Pour ces raisons, Total a été nominée en 2014 au prix Pinocchio, organisé par les Amis de la Terre. ■

GABON : LE SPECTRE DE LA POLLUTION PÉTROLIÈRE

Total est l'un des principaux opérateurs pétroliers actifs en Afrique, avec une position dominante en Angola, au Gabon ou au Congo. Dans ces pays où la régulation environnementale fait largement défaut et où les multinationales ont noué des relations étroites avec les gouvernants, la question du coût écologique du pétrole reste ignorée. Les citoyens doivent subir au quotidien l'impact d'activités dont ils ne voient que rarement les bénéfices. Le problème de la pollution pétrolière refait ainsi régulièrement surface au Gabon. En décembre 2014, le syndicat gabonais ONEP dénonce une pollution aux hydrocarbures survenue sur deux sites offshore de Total. Quelques semaines plus tard, des nappes de pétrole sont découvertes sur le littoral de Port-Gentil. Les habitants accusent Total, qui possède des installations à proximité. L'entreprise nie toute responsabilité.

LES SABLES BITUMINEUX CANADIENS, UNE DES SOURCES D'ÉNERGIE LES PLUS POLLUANTES QUI SOIENT

Total est un acteur majeur des sables bitumineux de l'Alberta, au Canada. L'exploitation de cette ressource a connu une forte croissance depuis le début des années 2000. Elle se caractérise par des émissions élevées de gaz à effet de serre, de 23% à 50% supérieures à celles du pétrole conventionnel. Elle a aussi un impact dévastateur sur l'environnement, entraînant le défrichement de vastes portions de forêt boréale, la surexploitation des ressources hydriques, ainsi qu'une pollution de l'air, des sols et des eaux qui pourrait avoir des conséquences jusqu'en Arctique.

L'exploitation des sables bitumineux est aussi extrêmement coûteuse. Même au moment où le cours du pétrole était encore élevé, Total a abandonné son projet d'usine de traitement des bitumes Voyageur pour des raisons de coûts, essuyant au passage de lourdes pertes. Plus récemment, Total a également suspendu son projet Joslyn. Ces suspensions sont liées à des facteurs économiques et non à des considérations environnementales.

En Alberta, Total détient encore des actifs dans les projets Surmont et Northern Lignts, ainsi que dans le projet Fort Hills en cours de développement. Total est également active dans l'exploitation des sables bitumineux du Venezuela.

Au Canada et aux États-Unis, la contestation des sables bitumineux s'est cristallisée autour des projets d'oléoducs géants, comme le Keystone XL, destinés à acheminer le pétrole de l'Alberta vers les marchés internationaux. Les sables bitumineux sont également au centre de la contestation de l'accord de commerce entre Union européenne et Canada en phase finale de négociation, ainsi que de la mise en œuvre de la directive européenne sur la Qualité des carburants. Dans tous ces dossiers, Total a pesé pour favoriser l'arrivée des sables bitumineux sur le marché européen. ■

MYANMAR : PREMIÈRE MANIFESTATION CONTRE L'EXPLOITATION PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE

Après en avoir demandé sept fois l'autorisation en vain, les résidents de Kanauk ont finalement obtenu le feu vert des autorités du Myanmar pour organiser une manifestation en mars 2014 – la première ciblant l'industrie pétrolière et gazière depuis la libéralisation du régime. Kanauk est située sur le parcours d'un gazoduc acheminant vers la Thaïlande la production de gisements offshore. Les manifestants demandent aux entreprises impliquées, dont Total, de goudronner leurs routes, accusant les nuages de poussière provoqués par le passage des camions d'affecter leur santé. « *Ils n'ont pas fait grand chose pour régler nos problèmes depuis 20 ans* », accuse un moine bouddhiste interrogé par la presse. Total a promis de tenir compte des doléances des manifestants et indique avoir mis en place de nombreux programmes sociaux au Myanmar.

EN FRANCE AUSSI...

ÉTANG DE BERRE

(BOUCHES-DU-RHÔNE)

En novembre 2014, des pluies diluviennes provoquent le débordement des bassins de rétention de la raffinerie de La Mède, provoquant une pollution aux hydrocarbures de l'étang de Berre, un site classé Natura 2000 mais exposé à des pollutions de tous ordres en raison des sites industriels qui l'entourent. Dénonçant une « catastrophe écologique », la Ligue pour la protection des oiseaux demande l'ouverture d'une enquête publique. Les critiques dénoncent notamment l'insuffisance des bassins et l'absence d'un plan de prévention des risques liés aux inondations.

ESTUAIRE DE LA SEINE

(SEINE-MARITIME)

Une importante fuite de brut sur un oléoduc de Total est signalée en mai 2014 dans l'estuaire de la Seine. Cette fuite affecte directement une zone humide proche d'une réserve naturelle. La faune et la flore sont souillées, et des interrogations persistent sur la pollution à long terme des nappes phréatiques. Plusieurs mois plus tard, les associations dénoncent encore le manque de transparence de Total et la démission des autorités publiques, qui ont entièrement délégué la gestion de la crise à l'entreprise : « *Personne ne semble avoir pris les mesures nécessaires pour analyser les conséquences réelles de cette fuite de pétrole dans la durée !* », accuse l'un de ces militants.

BASSIN DE LACQ

(PYRÉNÉES-ATLANTIQUES)

Ancien site d'exploitation gazière, le bassin de Lacq s'est engagé dans une reconversion industrielle orientée vers la chimie, autour d'entreprises comme Total. Dans un arrêté d'avril 2015, la Cour des comptes alerte le gouvernement français sur les risques sanitaires et environnementaux de cette reconversion, attirant son intention sur plusieurs accidents « qui auraient pu être graves » sur les lignes ferroviaires du site. Les juges de la rue Cambon recommandent d'améliorer la sécurité des transports, de réglementer les « quotas d'émissions des rejets industriels potentiellement dangereux », de renforcer le contrôle de l'État et de mieux encadrer la sécurité sanitaire.

GAZ ET PÉTROLE DE SCHISTE : UNE CONTESTATION MONDIALE

En France et partout dans le monde, Total affiche sans complexe son souhait de développer les hydrocarbures dits non conventionnels comme le gaz de schiste – impliquant le recours à la technique controversée de la fracturation hydraulique. Partout, ces projets se heurtent à une vive résistance sociale. Malgré leurs affirmations contraires, ni Total ni les autres firmes pétrolières et gazières n'ont encore fait la démonstration qu'il était possible d'exploiter ces ressources sans risques environnementaux majeurs.

ATMOSPHÈRE DE FAR WEST EN ARGENTINE

Encouragées par autorités argentines, les majors pétrolières se ruent sur la province de Neuquén, en Patagonie, pour exploiter les gaz et pétrole de schiste. Total y a accumulé onze concessions. C'est l'un de ses principaux investissements dans le secteur des gaz non conventionnels, et l'un des seuls endroits du monde où Total soit directement opérateur. L'exploitation des gaz de schiste fait l'objet d'une forte opposition de divers secteurs de la société, depuis les étudiants jusqu'aux paysans en passant par les indigènes Mapuche et les autres habitants traditionnels de la région. Des manifestations organisées par la coalition des opposants ont été réprimées par les forces de l'ordre. Au centre de la contestation, l'emprise territoriale croissante des forages pétroliers (le gaz de schiste requiert bien plus de forages que le gaz conventionnel) et le risque de surexploitation et de pollution de l'eau, une ressource aussi précieuse que rare dans la province.

Dans un tel contexte, Total ne semble pas s'embarrasser de précautions puisque, profitant d'une lacune juridique et de la complaisance des autorités, l'entreprise entreprend des forages par fracturation hydraulique au cœur même de l'aire naturelle protégée d'Auca Mahuida. En décembre 2014 encore, Total a annoncé un nouveau projet pilote empiétant sur cette aire naturelle. Les associations dénoncent également de nombreuses irrégularités dans les études d'impact environnemental et l'absence de prise en compte et de consultation des populations locales. ■

DANS LE SAHARA ALGÉRIEN, DES QUESTIONS SUR LE RÔLE DE TOTAL

Depuis la fin de l'année 2014, la ville d'In Salah dans la région saharienne de l'Algérie est le théâtre de manifestations contre le gaz de schiste. La compagnie nationale algérienne (Sonatrach) a annoncé procéder à des forages exploratoires utilisant la fracturation hydraulique à proximité de la ville. Le risque de pollution des ressources en eau représente une menace fatale pour les habitants. Les manifestations trouvent rapidement un écho national et international, sur fond de contestation démocratique du pouvoir algérien, accusé d'avoir accordé son feu vert au gaz de schiste pour donner des gages aux multinationales pétrolières, sans véritable débat public.

Officiellement, seule la Sonatrach est responsable des forages incriminés, mais sur place, les spéculations vont bon train sur l'implication de Total. D'autant que les dirigeants français ont multiplié les déclarations ambiguës sur l'implication d'entreprises françaises dans le secteur du gaz de schiste en Algérie. Total est officiellement partie prenante de la concession d'Ahnet, où les forages sont censés avoir été réalisés. Mais quelques semaines après le début des manifestations, l'entreprise annonce soudain s'en être retirée six mois auparavant, en raison d'un désaccord fiscal avec l'État algérien. Total reste impliquée dans une autre concession de « *tight gas* » dans le Sud algérien, à Timimoun, dont l'exploitation nécessite le recours à la fracturation hydraulique. Elle refuse de confirmer si elle a procédé à des fracturations hydrauliques en Algérie, que ce soit à Timimoun ou à Ahnet. ■

EN AUSTRALIE, MENACE SUR UN PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITÉ

Il est beaucoup question des projets de développement du charbon en Australie, et des menaces que les nouveaux terminaux d'exportation feraient peser sur la Grande Barrière de Corail, classée au patrimoine mondial de l'humanité. On parle moins des terminaux géants de gaz naturel liquéfié, dont les risques sont pourtant similaires.

Gladstone LNG est un projet « intégré » de l'entreprise australienne Santos dont Total est partenaire à hauteur de 27,5%. Il comprend un terminal de liquéfaction et d'exportation situé dans le port de Gladstone, dans la zone de la Grande Barrière de corail, un gazoduc de plusieurs centaines de kilomètres et un ensemble de gisements de « gaz de couche » (*coal seam gas*), un gaz non conventionnel extrait au moyen de la fracturation hydraulique.

Les effets de la construction des terminaux gaziers de Gladstone sur l'environnement côtier et sur la Grande Barrière de corail sont très mal connus, en raison notamment de la complaisance des autorités australiennes. Des incidents majeurs ont eu lieu en 2011-2012, entraînant d'importantes mortalités de poisson et de tortues. Les conséquences des passages fréquents d'énormes tankers risquent d'être dramatiques pour les récifs coralliens et les espèces qu'ils abritent.

Le développement du gaz de couche suscite lui aussi une opposition grandissante en Australie, qui ne concerne pas seulement les écologistes mais aussi les milieux agricoles. L'usage à grande échelle de la fracturation hydraulique par Total et Santos pourrait porter atteinte au Grand Bassin artésien, l'immense nappe phréatique dont dépend une grande partie de l'Australie pour son approvisionnement en eau. Santos a déjà été mise en cause dans plusieurs affaires de pollutions, notamment autour de la forêt de Pilliga en Nouvelle-Galles-du-Sud. ■

EUROPE : MIRAGE POLONAIS, BLOCAGE AU DANEMARK, ESBROUFE AU ROYAUME-UNI

Officiellement, Total estime toujours possible d'exploiter le gaz de schiste en Europe dans des conditions acceptables. Mais la liste des pays où l'entreprise peut encore espérer en faire la démonstration ne cesse de se réduire, sous l'effet conjugué des contestations locales, de l'action des régulateurs et de la géologie.

En avril 2014, Total annonçait son retrait de sa seule concession de gaz de schiste en Pologne, en raison du caractère décevant des forages exploratoires. Si le gouvernement polonais a beaucoup misé sur le développement des gaz de schiste, en soutenant activement la cause de l'industrie au niveau européen, la plupart des entreprises intéressées se sont aujourd'hui retirées du pays.

Au Danemark, Total détient deux permis pour des forages exploratoires de gaz de schiste. Début 2015, après de multiples péripéties administratives, Total annonçait en fanfare le début de sa campagne de forage, malgré les blocages organisés par la population locale, inquiète pour ses ressources en eau. Hélas pour l'entreprise, le gouvernement danois a suspendu au bout de deux jours les opérations de Total, qui aurait utilisé une substance chimique non autorisée.

Le gouvernement conservateur britannique a lui aussi parié gros sur le gaz de schiste et s'est posé en allié indéfectible des industriels au niveau européen. Total a annoncé début 2014 un investissement de nature essentiellement symbolique dans une concession de gaz de schiste au Royaume-Uni. Pour beaucoup d'observateurs, il s'agissait surtout pour Total d'envoyer un message au gouvernement français, qui refuse toujours de lever son moratoire sur la fracturation hydraulique malgré les pressions des lobbies industriels. Entre-temps, la « révolution » du gaz de schiste annoncée au Royaume-Uni paraît sur le point de s'évaporer avant même d'avoir commencé. ■

ELDORADO AVORTÉ EN SIBÉRIE

En pleine crise ukrainienne, Total signe un accord avec le groupe russe Lukoil en vue de l'exploitation de pétrole de schiste en Sibérie, dans la formation de Bajenov. Au même moment, les dirigeants de l'entreprise multiplient les pressions sur le gouvernement français pour minimiser l'impact des sanctions vis-à-vis de la Russie. L'exploitation était alors annoncée « dès 2015 ». Le projet est silencieusement suspendu par Total quelques mois plus tard à peine, sous l'effet des sanctions occidentales.

FORER TOUJOURS PLUS LOIN ET PLUS PROFOND ?

Confrontée au déclin des réserves conventionnelles de pétrole et de gaz, Total a choisi de se lancer dans une politique de développement de formes d'extraction toujours plus coûteuses, plus polluantes et plus risquées. Cette politique, critiquée par certains comme une fuite en avant, inclut l'extension de l'extraction pétrolière et gazière dans des zones écologiques critiques et fragiles, comme l'Arctique. Malgré un effort d'investissement sans précédent, cette stratégie s'est révélée un échec.

LES INCERTITUDES DE L'OFFSHORE PROFOND AU BRÉSIL

D'importants gisements offshore ont été découverts au large des côtes brésiliennes. L'un des plus prometteurs, le gisement Libra, a été attribué en 2013 à un consortium emmené par la compagnie publique brésilienne Petrobras dont Total détient 20%. Il est situé sous une épaisse couche de sel, sous 2000 mètres d'eau et plus de 5000 mètres sous le fonds de l'océan. Le gouvernement brésilien et Petrobras ont choisi d'aller vite dans l'exploitation de ces gisements offshore, lesquels requièrent des investissements considérables en raison de conditions géographiques et géologiques extrêmes. Ceci a entraîné d'importantes difficultés de financement, et dans certains cas la banqueroute des entreprises brésiliennes concernées. Comme ailleurs, Total ne cesse d'insister sur la nécessité de réduire les coûts de l'exploitation du « *pre-sal* » brésilien.

> « LES COÛTS DEVIENNENT TROP ÉLEVÉS. DES PROJETS À 50 MILLIARDS DE DOLLARS VOUS FONT PENSER : EST-CE QUE CE N'EST PAS DE LA FOLIE ? »
>
> **CHRISTOPHE DE MARGERIE AU FORUM ÉCONOMIQUE MONDIAL DE DAVOS, JANVIER 2014**

Pour l'instant, Petrobras garde au moins 30% des parts de chaque gisement ainsi que le monopole de la direction opérationnelle. Mais cette entreprise est aujourd'hui au cœur d'un vaste scandale de corruption, extrêmement politisé, qui vise directement la présidente Dilma Roussef. Certains observateurs y voient une excuse pour libéraliser davantage le secteur pétrolier brésilien et réduire la part de l'État dans Petrobras. ■

GRANDS LACS AFRICAINS : FORAGE PÉTROLIER DANS DES PARCS NATURELS ?

En RDC, dans la région des Grands lacs, Total détient une concession pétrolière qui empiète sur le parc naturel de Virunga, une zone de conflit qui est également l'un des derniers habitats préservés des gorilles de montagne. Confrontée à une campagne internationale de grande ampleur, Total s'est engagée à ne pas opérer de forages dans le périmètre de sa concession coïncidant avec le parc. L'attention s'est alors déplacée vers l'entreprise britannique Soco, qui détient elle aussi une concession dans la zone et dont la position est bien plus ambiguë.

Mais de l'autre côté de la frontière, il en va tout autrement. Total détient également des concessions sur l'autre rive du Lac Albert, en Ouganda. Là aussi, cette zone d'opération coïncide avec un parc naturel exceptionnel, le Murchinson Falls National Park. Celui-ci abrite un grand nombre d'espèces animales emblématiques et menacées : éléphants, rhinocéros, girafes, lions, léopards, chimpanzés… Mais Total ne semble pas prête à renoncer à y extraire du pétrole.

Outre les risques environnementaux (reconnus par les responsables de Total eux-mêmes), les projets de développement pétrolier dans cette région de l'Ouganda sont également critiqués en raison d'atteintes alléguées aux droits des populations traditionnelles locales, de risque de pollution de l'eau dans une zone cruciale en amont du Nil, et de partage inéquitable des revenus.

KASHAGAN, LE PLUS IMPORTANT GISEMENT PÉTROLIER DEPUIS 30 ANS, IMPOSSIBLE À EXPLOITER ?

Kashagan est le nom d'un gisement de pétrole offshore en mer Caspienne, dans les eaux territoriales du Kazakhstan, considéré par certains comme la plus importante découverte pétrolière depuis 30 ans, avec des réserves estimées entre 9 et 16 milliards de barils. Le consortium en charge de son exploitation associe plusieurs « majors » pétrolières, dont Total (16,81%).

Les conditions d'extraction du pétrole de Kashagan sont extrêmement difficiles, puisque le brut est piégé à 4200 mètres sous le sol marin, à très haute pression, avec une teneur élevée en sulfure d'hydrogène. Les équipements souffrent des variations extrêmes de température que connaît la région.

Beaucoup d'observateurs se demandent si l'exploitation de ce gisement, d'un coût astronomique, sera jamais rentable. Le projet a finalement été mis en service en 2013 après plusieurs années de retard et d'importants dépassements budgétaires. Mais il a été mis à l'arrêt au bout de quelques mois en raison de la découverte de fuites de gaz. Le gouvernement kazakh réclame

> « NOUS N'AVONS PAS TROUVÉ LES 'ÉLÉPHANTS' QUE NOUS CHERCHIONS, »
>
> ARNAUD BREUILLAC, RESPONSABLE DE LA PRODUCTION ET DE L'EXPLORATION

plus de 500 millions d'euros d'amende au consortium de Kashagan, accusé d'avoir brûlé le gaz qui s'échappait, entraînant une importante pollution. Le Kazakhstan prévoit désormais un redémarrage en 2016. « *Pour nous, c'est la dernière chance* », a commenté Patrick de la Chevardière, directeur financier de Total.

ANGOLA : UN FORAGE PROFOND À 16 MILLIARDS D'EUROS

Total a fini par décider, en avril 2014, de se lancer dans le projet Kaombo en Angola. Ce projet en offshore profond, à 300 kilomètres des côtes, dont le budget s'élève à 16 milliards d'euros (il était initialement de 20 milliards d'euros) est crucial pour Total, dont la production en Angola ne cesse de baisser. La mise en service est prévue pour 2017.

Parallèlement, l'inauguration de l'usine de liquéfaction Angola LNG, opérée par Chevron et dont Total détient 13,6%, déjà retardée d'un an, a été repoussée au second semestre 2015, voire jusqu'en 2016, après une nouvelle série d'incidents. « *C'est une déception* », commente un dirigeant de Total. Chevron, de son côté, assure avoir « *tiré les leçons* » des incidents à répétition qui ont marqué la mise en service de cette unité géante de liquéfaction, d'un coût de 10 milliards de dollars.

ARCTIQUE RUSSE : UN MÉGAPROJET GAZIER CONTRE VENTS ET MARÉES

Les projets de prospection pétrolière offshore de Shell en Arctique sont sur le point d'être relancés malgré les incertitudes sur la sûreté de ces forages et les risques environnementaux majeurs qu'ils présentent.

Christophe de Margerie, ancien PDG de Total, avait déclaré en 2012 son opposition à l'exploitation pétrolière en Arctique : « *Du pétrole au Groenland serait une catastrophe. Une marée noire ferait trop de dégâts pour l'image de la compagnie.* » Pourtant, en avril 2014, un bateau de l'ONG environnementale Greenpeace ciblait un navire-citerne russe transportant du pétrole extrait en Arctique et acheté par Total. Greenpeace avait alors dénoncé l'« *hypocrisie complète* » du groupe français.

Pour ce qui est du gaz, la pollution occasionnée par ces activités est moins visible que pour le pétrole. Total détient notamment des intérêts dans le secteur du gaz dans la zone Arctique de la Russie : le gisement de Chtokman, détenu avec Gazprom et d'autres partenaires, qui a été suspendu pour des raisons de coûts excessifs, et surtout le mégaprojet Yamal LNG avec Novatek, dans la péninsule de Yamal.

Ce projet est sérieusement affecté par la crise diplomatique ukrainienne et les sanctions occidentales contre la Russie. Total a choisi pour l'instant de s'y accrocher coûte que coûte, malgré la crise et les difficultés de financement. L'entreprise n'a pas hésité à brandir la menace d'un appel à des capitaux chinois pour pouvoir continuer à développer le projet.

QUELLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR TOTAL ?

Du fait de son activité, Total est l'un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre au niveau mondial. L'entreprise se déclare pleinement consciente des enjeux du changement climatique. Malgré ces belles déclarations, le groupe n'a pas véritablement réduit ses émissions, et continue à miser sur le développement de nouvelles sources fossiles. Pire encore, il est accusé de faire la promotion du gaz auprès des décideurs politiques, au détriment d'une véritable transition énergétique basée sur un développement ambitieux des énergies renouvelables.

COMMENT TOTAL INFLUENCE LES LOBBIES EUROPÉENS DES ÉNERGIES RENOUVELABLES… POUR MIEUX FAVORISER LE GAZ

Comment une major pétrolière et gazière comme Total peut-elle se retrouver à la tête des principaux lobbies européens des énergies renouvelables ? Apparemment, dans le but de s'assurer que les objectifs européens en matière de transition énergétique resteront extrêmement modestes, et ne nuiront pas à ses intérêts dans le développement du gaz.

> « L'OLÉODUC KEYSTONE XL DOIT ÊTRE CONSTRUIT. C'EST MAINTENANT AUX ÉTATS-UNIS DE FAIRE UN EFFORT. »
>
> **CHRISTOPHE DE MARGERIE, FORUM ÉCONOMIQUE DE DAVOS, JANVIER 2014,**

Total contrôle deux sièges sur huit (directement et via sa filiale SunPower), dont celui de président, au conseil d'administration de l'EPIA (*European Photovoltaic Industry Association*), principal porte-parole du secteur de l'énergie solaire au niveau européen. Aux côtés de plusieurs autres firmes européennes ayant surtout des intérêts dans les énergies fossiles, Total siège aussi au conseil d'administration de son homologue pour l'éolien, l'EWEA (*European Wind Energy Association*). Selon le quotidien britannique *The Guardian*, cette politique d'entrisme a pour objectif ultime de défendre le gaz comme « complément » aux énergies renouvelables : « *L'EWEA avait auparavant défendu un objectif de 45% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique européen en 2030, mais au moment crucial, les représentants de toutes les grandes entreprises au conseil d'administration (…) se sont opposés à une cible supérieure à 30% (…). Dans le passé, l'association de l'éolien avait publiquement argumenté qu'il était non seulement possible, mais nécessaire après 2030, d'atteindre 100% d'énergies renouvelables.* » ■

UN CHAMPION DU GAZ DE SCHISTE EN FRANCE ET EN EUROPE

Depuis 2011, les milieux économiques multiplient les initiatives pour revenir sur l'interdiction de la fracturation hydraulique en France, à travers colloques, conférences de l'Académie des sciences, rapports parlementaires ou de think tanks. Les représentants de Total figurent en bonne place dans ces efforts. Son lobbying a suscité la controverse à plusieurs reprises par le passé. En 2012, Total a financé un voyage de journalistes français au Texas, à la suite duquel les titres concernés avaient publié des articles favorables au gaz de schiste, sans mentionner la relation avec Total.

Total tente notamment de contourner la résistance suscitée par les gaz de schiste en mettant l'accent sur d'hypothétiques techniques alternatives à la fracturation hydraulique, pour l'instant purement chimériques.

En France, les industriels ont récemment lancé un centre d'information et de documentation sur les gaz de schiste, le « Centre de documentation sur les hydrocarbures non conventionnels », destiné à fournir des informations « *factuelles* » en vue de promouvoir la cause des gaz de schiste et « *lever le blocage français* »... Ce centre a été créé à l'initiative d'un groupe d'entreprises, parmi lesquelles Total, ainsi que GDF Suez, Technip ou Vallourec.

En 2012, l'ONG Corporate Europe Observatory, basée à Bruxelles, dénonçait dans un rapport des institutions européennes « *assiégées* » par les grandes entreprises gazières. Ce rapport recense un grand nombre d'événements et d'initiatives organisés pour soutenir la cause du gaz de schiste au niveau européen, dont on retrouve souvent parmi les parties prenantes Total. François-Régis Mouton, délégué aux affaires européennes de Total, préside Gas Naturally, le lobby européen du gaz regroupant les associations professionnelles des producteurs, des transporteurs et des distributeurs de gaz en Europe. Gas Naturally est l'organisateur de l'European Gas Week, le grand événement annuel de l'industrie, qui accorde souvent un large place aux gaz non conventionnels. Total figurait initialement parmi les financeurs du site pro-gaz de schiste mis en place par l'industrie, Shale Gas Europe, mais ce soutien semble avoir été suspendu. ■

GAZ À EFFET DE SERRE : UNE RÉDUCTION « EN TROMPE L'ŒIL »

Le rapport 2014 du CDP (Carbon Disclosure Project) pointe du doigt la faiblesse des efforts consentis par Total et ses consœurs françaises en matière de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. De 2013 à 2014, les émissions déclarées baissent globalement de 2%. Cette baisse est essentiellement due à des changements de périmètres de déclaration au sein des 5 entreprises responsables, en France, des trois quarts des émissions industrielles : Total, GDF Suez, EDF, Lafarge et ArcelorMittal. Ainsi, « *Total justifie une baisse de 2 points de ses émissions par son désengagement dans le secteur des engrais* », selon le CDP. Idem pour Lafarge ou GDF Suez. Chez EDF et ArcelorMittal, les émissions ont augmenté. On attend encore un véritable changement chez les industriels français.

BIOMASSE : LE CHOIX CONTROVERSÉ DE LA BIOLOGIE DE SYNTHÈSE

En matière d'énergies renouvelables, Total affiche ses ambitions dans le secteur de la « biomasse ». Ce terme désigne des activités souvent controversées pour leur impact environnemental et leurs bénéfices douteux en termes de réduction globale des émissions de gaz à effet de serre, comme le développement des agrocarburants sur des terres auparavant destinée à la production alimentaire. Dans le cas de Total, ce terme renvoie aussi au pari de la « biologie synthétique », un domaine controversé des biotechnologies consistant à créer ou recréer des organismes vivants synthétiques en laboratoire à des fins industrielles. L'entreprise française a noué un important partenariat à cet effet avec la société Amyris, promettant de construire de « *véritables usines vivantes, optimisées pour fermenter des sucres et pour produire des [agrocarburants]* ». Les critiques estiment que la biologie de synthèse, en plus de favoriser la « privatisation » d'organismes vivants via des brevets, comporte des risques biologiques, sanitaires et environnementaux mal maîtrisés.

LE MIRAGE DU STOCKAGE DU CARBONE

La capture et le stockage souterrain du CO2 (ou CCS) est encore parfois présenté par les défenseurs des énergies fossiles comme la solution miracle à l'enjeu climatique. Mais cette technologie est extrêmement coûteuse et pose des problèmes non résolus de risques de fuites et d'augmentation de l'activité sismique. Total avait expérimenté la capture-séquestration du CO2 sur un ancien puits gazier à Lacq (Pyrénées-Atlantiques), mais a mis fin à cette expérimentation au bout de trois ans. Elle aura permis de séquestrer 50 000 tonnes de CO2, dans un puits qui avait produit presque un million de tonnes de gaz. Depuis, Total a mis ses projets en sommeil. Les lobbies économiques européens ont tenté récemment de relancer le CCS, en essayant d'en faire supporter les coûts par la puissance publique.

UN LEADER DU SOLAIRE

En 2011, Total faisait l'acquisition de SunPower, une entreprise californienne spécialisée dans le photovoltaïque, pour un milliard d'euros. SunPower a survécu à la crise du secteur solaire et à une chute vertigineuse de son cours en Bourse. La filiale de Total a une position de leader sur le marché du solaire aux États-Unis et développe aujourd'hui des projets dans d'autres pays, comme l'Espagne, la Chine ou le Chili. Cette activité reste toutefois marginale en termes d'investissements et de chiffres d'affaires au niveau du groupe. Total ne communique pas de chiffre précis sur ce point, mais les investissements de la branche Marketing & Services, qui englobe les « énergies nouvelles » et les activités de distribution à la pompe, ne représentaient que 6% des investissements globaux de l'entreprise en 2014. Et ces 6% sont allés dans leur majorité au développement de stations-services.

PRATIQUES SOCIALES

Total vient de signer un « accord cadre mondial » avec les syndicats internationaux en vue de garantir le respect des droits des travailleurs dans tous les pays d'opération du groupe, qui compte 100 307 employés, dont les deux tiers hors de France. Total est néanmoins active dans des pays qui ne reconnaissent pas les droits syndicaux, et est accusée ailleurs de répression syndicale et de recours abusif à la sous-traitance. En France, ce sont les pertes progressives d'emploi et les délocalisation qui préoccupent l'opinion, comme l'illustre le nouveau plan de restructuration du raffinage annoncé il y a quelques semaines.

RESTRUCTURATION DU RAFFINAGE EN FRANCE

Total a dévoilé en avril 2015 son plan de restructuration de ses activités raffinage en France, après la fermeture de la raffinerie des Flandres à Dunkerque en 2010. L'entreprise évoque une « surcapacité » en France et en Europe et souhaite y réduire sa capacité de raffinage de 20% d'ici 2017.

> « TOTAL SUPPRIME DES EMPLOIS APRÈS AVOIR VERSÉ 7 MILLIARDS DE DIVIDENDES À SES ACTIONNAIRES ET AVOIR BÉNÉFICIÉ DE 200 MILLIONS D'AIDES PUBLIQUES »

Deux usines de raffinage sont principalement concernées, celle de Donges (Loire-Atlantique) et celles de La Mède (Bouches-du-Rhône). Total a annoncé 400 millions d'euros d'investissements dans la première, tandis que la seconde sera reconvertie dans la production d'agrocarburants. Pour Patrick Pouyanné, directeur général de Total, ces annonces « *démontrent notre engagement pour faire vivre l'industrie lourde en France et en Europe* ». Total s'est engagée à ce qu'il n'y ait pas de licenciement ni de mobilité contrainte. 180 postes seront toutefois supprimés à La Mède, par le biais de départs anticipés en retraite et de mesures de reclassement.

Pour certains syndicalistes, la situation du raffinage en France reflète surtout les choix d'investissement de Total, qui aurait privilégié les sites à l'étranger pour des raisons de moins-disant social et environnemental. « *Total supprime des emplois après avoir versé 7 milliards de dividendes à ses actionnaires et avoir bénéficié de 200 millions d'aides publiques à travers le CICE et le crédit impôt recherche. Et pourtant, les investissements ne sont pas faits en France mais à l'étranger* », accuse Medhi Rachid, représentant de la CGT basé à La Mède. ■

EN ANGLETERRE AUSSI…
Total a aussi annoncé en février 2015 la suppression de 180 emplois et la réduction de la production de la raffinerie de Lindsey, dans le Lincolnshire.

RECONVERSION DE LA RAFFINERIE DE LA MÈDE : UN SIMPLE « AFFICHAGE » ?
Dans le cadre de son plan de restructuration du raffinage en France, Total a annoncé la reconversion de la raffinerie de La Mède vers les énergies « vertes », avec notamment la mise en place d'une raffinerie d'agrocarburants. Les syndicats dénoncent un projet relevant de l'« affichage », loin d'être pérenne et qui ne permettra pas de préserver l'emploi sur le site. Selon eux, les investissements annoncés par Total (200 millions d'euros) ne sont pas significatifs à l'échelle qui est celle du secteur pétrolier. En outre, selon eux, la production prévue sur La Mède (des agrocarburants de première génération) sera forcément limitée et vite dépassée du fait des nouvelles règles européennes et de l'arrivée de nouvelles générations de carburants « verts ».

« CHEZ TOTAL, IL N'Y A PAS QUE LES PATRONS QUI MEURENT »

Le groupe Total a été endeuillé en 2014 par le décès de son PDG Christophe de Margerie, dans un accident d'avion en Russie. Pour la CGT, c'est aussi l'occasion de rappeler que *« la sécurité dans les transports (…), ainsi que sur nos installations industrielles, n'est pas garantie, occultée souvent par les principes financiers. (…) Combien de salariés perdent leur vie en venant la gagner sans que cette question ne soit abordée souvent qu'en termes de coûts ? (…) C'est ce pourquoi la CGT milite en permanence dans les instances représentatives du personnel. Mais force est de constater que (…) l'arbitrage entre objectifs financiers et sécurité est encore trop souvent fait au détriment de la santé et sécurité.* » En 2013, on comptait 15 accidents du travail mortels au sein du groupe Total, dont 7 dans les usines du groupe. En 2014, Total déclare 9 accidents mortels.

ENTRETIEN AVEC KEMAL ÖZKAN, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT D'INDUSTRIALL, LA FÉDÉRATION SYNDICALE INTERNATIONALE DE L'INDUSTRIE.

« L'ACCORD CADRE MONDIAL SIGNÉ AVEC TOTAL EST L'UN DES MEILLEURS À CE JOUR »

IndustriALL a signé en janvier 2015 un accord-cadre international avec Total. Depuis quand est-il en négociation ?

Il avait déjà eu des discussions en vue d'un accord-cadre il y a plusieurs années, mais les syndicats internationaux ont choisi de ne pas le signer, en raison des activités de l'entreprise au Myanmar, alors sous un régime militaire. Suite à la normalisation de la situation dans le pays, nous avons décidé qu'il était désormais possible de signer un accord.

IndustriALL, qui a signé plus de 40 accords-cadres avec des firmes multinationales, a récemment adopté une nouvelle politique visant à rendre le contenu de ces accords davantage protecteurs pour les travailleurs. L'accord signé avec Total correspond-il à ces nouveaux critères ?

L'histoire des accords-cadres mondiaux est très récente, pas plus d'une vingtaine d'années. Chaque année, nous en signons, et nous nous efforçons d'obtenir des provisions plus robustes, des normes plus fortes, des mécanismes de mise en œuvre plus avancés. Le texte de l'accord avec Total contient probablement les dispositions parmi les meilleures à ce jour.

Que prévoit-il en termes de suivi et de mise en œuvre ?

Il y aura un comité responsable du suivi et de la mise en œuvre avec plusieurs représentants syndicaux. Ces dispositions semblent assez fortes. Reste à voir comment elles seront effectivement mises en œuvre. Traduire ces dispositions dans la réalité sera un défi, mais je suis raisonnablement optimiste.

Quels sont les pays où Total est présent que l'on peut considérer comme des « points chauds » pour les droits des travailleurs ?

Les régions que nous avons particulièrement à l'esprit sont l'Asie-Pacifique – notamment l'Indonésie et le Myanmar - et l'Afrique. Nous travaillons actuellement avec nos affiliés sur la meilleure manière d'utiliser l'accord-cadre pour renforcer les droits des travailleurs et le taux de syndicalisation dans ces pays. Total a une forte présence en Afrique, et l'accord-cadre mondial attire beaucoup d'attention et d'intérêt de la part des syndicats là-bas. Je pense que l'accord-cadre avec Total sera un outil utile sur le terrain.

Qu'en est-il de l'Arabie saoudite, où Total augmente sa capacité de raffinage, alors que le groupe la réduit en France ?

Bien entendu, nous allons nous efforcer de faire en sorte que les dispositions de l'accord-cadre mondial soient appliquées dans tous les pays où Total opère. Mais l'Arabie saoudite et les autres pays du Golfe sont des pays notoirement difficiles pour le mouvement syndical. Il n'y a presque pas de présence syndicale, et les législations nationales ne le permettent souvent pas. C'est un problème qui ne concerne pas uniquement Total.

POLÉMIQUE SUR LE MANAGEMENT AU NIGERIA

Un conflit entre Total et un syndicat a-t-il débouché sur la grève nationale de décembre 2014, qui a paralysé le secteur pétrolier nigérian et entraîné une pénurie d'essence dans le pays ? Les syndicats entendaient dénoncer l'incurie du gouvernement dans un contexte de chute du prix du pétrole, ainsi que les violations du droit du travail par les opérateurs pétroliers, notamment le recours généralisé à la sous-traitance. Il semble cependant que l'étincelle qui a enflammé le conflit soit la décision du management de Total au Nigeria de muter un leader syndical de Port Harcourt à Lagos, puis de la licencier. Selon les syndicats, il s'agissait d'une mesure de répression syndicale, et Total n'aurait pas respecté sa promesse initiale de réintégration de l'employée concernée. Pour Total, cette employée aurait initialement demandé sa mutation, puis serait revenu sur sa décision après avoir collecté son indemnité de transfert.

GRÈVE AU GABON

À l'appel du principal syndicat du secteur, l'ONEP, un mouvement de grève a paralysé les activités pétrolières au Gabon en décembre 2014. Les syndicalistes dénonçaient les pratiques des grands groupes comme Total et de leurs entreprises sous-traitantes, et réclamaient la réintégration de salariés licenciés. Le mouvement a provoqué un début de pénurie d'essence dans le pays. Le Gabon, comme le Congo, pourrait être l'une des principales victimes des réductions d'investissement annoncées par Total et ses pairs en raison de la chute du cours du pétrole. Certains observateurs craignent des vagues de licenciements.

FINANCES ET FISCALITÉ : BEAUCOUP DE QUESTIONS IRRÉSOLUES

Total est depuis plusieurs années l'objet de controverses en France du fait qu'elle ne verse pas d'impôts sur les sociétés malgré des bénéfices parmi les plus hauts du CAC 40. Les critiques y voient un exemple d'« optimisation fiscale » illégitime. Sous la pression, Total a décidé cette année de publier une liste complète de ses filiales et d'engager une politique de retrait des territoires considérés comme des paradis fiscaux. Mais cette démarche paraît encore très partielle et incomplète.

CONTROVERSES SUR LES IMPÔTS PAYÉS PAR TOTAL EN FRANCE

Total, la plus importante entreprise française, s'est trouvée au centre de controverses répétées du fait qu'elle ne paie pas d'impôts sur les sociétés dans le pays depuis plusieurs années malgré des bénéfices se chiffrant en milliards et des dividendes record : 14,3 milliards de dollars de bénéfices ajustés en 2013 (dont 50% versés en dividendes), 15,8 milliards de dollars en 2012 (dont 43% en dividendes), deux années où Total n'a pas payé d'impôt sur les sociétés en France. Une situation paradoxale qui paraît une illustration éclatante des pratiques d'« optimisation fiscale » des grandes entreprises aux dépens des États où ils opèrent. Les critiques pointent aussi le fait que Total bénéficie d'aides publiques ainsi que de plusieurs millions de crédits d'impôts via les dispositifs du crédit impôt recherche (CIR) et du crédit impôt compétitivité emploi (CICE). Pour ne rien arranger, la trésorerie de Total a été déplacée à Londres en 2013.

Les dirigeants de Total font valoir que l'activité du groupe en France est déficitaire, et que Total s'acquitte de « *950 millions d'impôts et de taxes diverses dans notre pays par an* ». Les critiques s'étonnent néanmoins qu'il ne soit pas réellement tenu compte du fait que Total, quand bien même elle est active partout dans le monde, est une entreprise dirigée depuis la France. Dans les calculs financiers, la valeur ajoutée issue des savoirs, de l'expertise, de la propriété intellectuelle et de la maîtrise d'ouvrage des cadres de Total est-elle localisée en France, et dans quelles proportions ? Plus largement, la distribution officielle du chiffre d'affaires de Total correspond-elle effectivement à la répartition géographique de ses activités industrielles et de leur valeur ajoutée ? En l'absence d'une véritable transparence financière et fiscale, il n'est pas possible de savoir exactement ce qu'il en est. À titre d'exemple, le magazine *Capital* calculait en octobre 2014 que Total avait économisé près de 50 millions d'euros d'impôts sur les sociétés en France en plaçant des fonds en Belgique et en bénéficiant ainsi du régime dits des « intérêts notionnels ».

Dans le contexte de l'annonce du plan de restructuration de l'activité raffinage de Total en France, le directeur général Patrick Pouyanné, a annoncé fin avril 2015 que le groupe paierait à nouveau l'impôt sur les sociétés dans le pays en 2014. ■

DES AIDES PUBLIQUES EN GRANDE-BRETAGNE POUR FORER EN MER DU NORD

En mars 2015, Total et d'autres majors pétrolières et gazières ont réclamé – et obtenu – des crédits d'impôts supplémentaires du gouvernement britannique afin de pouvoir maintenir leurs opérations en Mer du Nord malgré la chute du cours du pétrole. Selon les chiffres rassemblés par des ONG britanniques, ces mêmes entreprises avaient pourtant profité des cours élevé du brut pour engranger des bénéfices confortables jusqu'en 2014, avec un taux moyen de retour sur investissement de 33% - largement de quoi compenser les pertes annoncées ces derniers mois. Les majors pétrolières bénéficiaient déjà d'aides publiques (crédits d'impôts compris) très conséquentes. Total aurait ainsi reçu en tout 528 millions de livres sterling d'aides diverses du gouvernement britannique entre 2009 et 2014, loin devant ses concurrentes Statoil ou Chevron.

PARADIS FISCAUX : UNE « OPÉRATION TRANSPARENCE » TRÈS PARTIELLE

Objet de soupçons récurrents sur ses pratiques fiscales, le géant pétrolier français a décidé début 2015 de rendre publique la liste de ses 903 filiales « consolidées », y compris celles qui sont situées dans des juridictions secrètes comme les Bermudes ou les îles Caïman.

La publication par Total d'une liste intégrale de ses filiales constitue un progrès dans la mesure où, auparavant, l'entreprise pétrolière ne mentionnait qu'environ 180 filiales dans ses rapports annuels. Néanmoins, 60% des 50 plus grandes entreprises européennes et un peu moins de la moitié du CAC 40 publiaient déjà une liste intégrale de leurs filiales en 2013.

Selon Total, 19 de ses filiales sont implantées dans des territoires pouvant être considérés comme des paradis fiscaux, en l'occurrence les îles Bahamas, Bermudes et Caïman. Le nouveau directeur général de Total, Patrick Pouyanné, a annoncé que son entreprise travaillait à se retirer de ces territoires.

L'initiative reste toutefois en deçà de ce que demandent les associations dédiées à la justice fiscale et à la transparence des industries extractives. Total utilise ses propres critères pour décider quel pays peut être considéré comme un « paradis fiscal », alors qu'il existe déjà des listes à cet effet. Sur la base de la liste établie par le Tax Justice Network - la plus exigeante -, ce ne sont pas 19, mais 178 filiales de Total qui sont situées dans des juridictions secrètes !

Les « paradis fiscaux » ne sont pas seulement des îles exotiques éloignées. Ils peuvent aussi être de pays grands ou moyens, y compris en Europe, qui ont mis en place des dispositifs fiscaux avantageux destinés à attirer les entreprises. C'est le cas, selon le Tax Justice Network, de l'Irlande, de la Suisse, du Luxembourg et des Pays-Bas.

En outre, cette liste est publiée sans aucune information sur le chiffre d'affaires, les bénéfices ou le nombre d'employés de chacune des filiales. Ce « reporting pays par pays », revendication historique de la société civile de plus en plus reprise dans les institutions internationales, constitue le seul moyen véritable d'y voir clair dans les flux financiers internes au groupe.

LES FILIALES « OUBLIÉES » PAR TOTAL

Outre les critiques relatives aux critères de Total pour considérer un pays comme un « paradis fiscal » et à l'absence d'un reporting pays par pays, la liste « complète » de ses filiales publiée par le groupe Total ne l'est apparemment même pas. Des éléments rassemblés par Bureau van Dijk, à partir de la base de données Orbis suggèrent la présence d'une trentaine de filiales supplémentaires de Total aux Pays-Bas que l'entreprise n'a pas intégrées à sa liste officielle. Dans la plupart des cas, il semble s'agir de « filiales de filiales ». Il n'est pas possible d'en savoir plus sur la nature de leur activité et sur les informations financières qui s'y rapportent. Cela illustre encore une fois la nature superficielle de l'exercice de transparence auquel assure se livrer Total. Le groupe exerce souvent ses activités à travers un empilement de filiales. Une analyse du site OpenOil a ainsi établi qu'entre la société mère Total et ses activités opérationnelles au Nigeria, il y avait pas moins de « *quatre entités dans trois pays différents* ».

BRAS DE FER FISCAL AU GABON

En février 2014, le ministère de l'Économie gabonais adressait à Total Gabon un avis de redressement fiscal de 805 millions de dollars, suite à un contrôle effectué sur la comptabilité relative aux années 2008, 2009 et 2010. Un redressement que Total a immédiatement caractérisé comme « *dénué de tout fondement* ». Le sujet a envenimé les relations entre Total et l'État gabonais, qui détiennent respectivement 58% et 25% de Total Gabon, et pris des allures de crise diplomatique. Un compromis a finalement été trouvé, car Total a annoncé en novembre la fin de son redressement, sans préciser si elle avait versé de l'argent à l'État gabonais.

LE PÉTROLE ET LE GAZ, BÉNÉDICTION OU MALÉDICTION POUR LES PAYS PRODUCTEURS ?

Dans les pays producteurs, et en particulier dans ceux qui subissent les effets de la pauvreté, de la corruption et de l'absence de démocratie, le pétrole et le gaz peuvent se révéler une malédiction, dans la mesure où ils entraînent pollutions, violences et accaparement des richesses par une petite élite. Présente aux quatre coins du monde, Total est accusée – comme tout le secteur extractif – de ne pas contribuer suffisamment au développement humain des pays où elle opère et de nouer des relations étroites avec des gouvernements autocratiques.

CONTRATS DE TOTAL À L'ÉTRANGER : LA TRANSPARENCE OUI, MAIS POUR PLUS TARD

La France et l'Union européenne ont récemment adopté de nouvelles dispositions en matière de transparence des industries extractives, en introduisant notamment une obligation de divulgation des paiements effectués au bénéfice de gouvernements étrangers. Total a déclaré sans ambages son opposition à cette nouvelle législation. « *Nous sommes pour la transparence, nous sommes très actifs dans l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives.. Mais cette directive européenne pose des problèmes de conflit avec les législations locales – quand celles-ci interdisent la publication des données –, [et] elle crée une distorsion de concurrence avec les entreprises non-européennes qui n'y seront pas soumises* », a commenté Jean-François Lassalle, directeur des affaires publiques du géant pétrolier français.

> « NOUS SOMMES POUR LA TRANSPARENCE, NOUS SOMMES TRÈS ACTIFS DANS L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES.. MAIS CETTE DIRECTIVE EUROPÉENNE POSE DES PROBLÈMES [...] »

Les ONG contestent l'existence de législations interdisant formellement la diffusion de ces informations fiscales dans des pays comme la Chine, l'Angola, le Cameroun ou le Qatar. Certaines entreprises pétrolières ont publié leurs paiements dans ces pays sans que en pâtir, comme par exemple la norvégienne Statoil, initialement en Angola et désormais dans tous les pays où elle opère. Pour ce qui est de la « distorsion de concurrence », les réticences des entreprises extractives sont surtout fortes dans les pays où s'appliquent des régimes dits de « contrats de partage de production », car la fiscalité s'y négocie au cas par cas. Or le fait de négocier les conditions de taxation dans des contrats tenus généralement secrets est vivement critiqué par la société civile. Les associations dénoncent notamment les exemptions fiscales que les entreprises peuvent obtenir, ainsi que les risques de corruption quand les impôts font l'objet de tractations confidentielles.

Si la loi finalement adoptée en France introduit effectivement l'obligation pour toutes les entreprises extractives et forestières françaises (ou cotées en France) de rendre publics les impôts, taxes et autres revenus qu'elles versent aux gouvernements des pays dans lesquelles elles opèrent, à partir de 100 000 euros, le texte reste plus prudent sur la question des sanctions. Une publication trompeuse ou erronée n'est punie que de 3 750 euros d'amende, pouvant être assortis d'une diffusion publique de la sanction. Rien d'insurmontable pour des groupes comme Total. ■

PROCÉDURES CONTRE L'OUGANDA ET L'ARGENTINE

Pour régler ses démêlés fiscaux, les traités bilatéraux d'investissement et leurs mécanismes de « résolution des litiges entre États et investisseurs », ou ISDS, sont bien pratiques. Ces mécanismes – au centre de la controverse sur le traité de libre-échange entre Europe et États-Unis (Tafta) – permettent à Total de poursuivre l'Ouganda devant un tribunal arbitral privé par le biais d'une filiale néerlandaise. Total et son partenaire Tullow estiment qu'elles ont droit à une exemption fiscale, ce que le gouvernement ougandais conteste, argumentant que le ministre qui a validé ce montage n'en avait pas réellement le pouvoir. Total a déjà eu recours à ces mécanismes d'arbitrage dans le cadre d'une procédure initiée contre l'Argentine. L'arbitrage a été rendu en faveur de Total, pour un montant estimé à 300 millions de dollars. L'Argentine a initié une procédure d'annulation.

TOTAL CONTESTÉE AU YÉMEN

Bien avant le conflit actuel, les activités de Total au Yémen se sont trouvées à plusieurs reprises la cible de contestations sociales, ainsi que de menaces de groupes armés. D'importantes manifestations ont eu lieu au début de l'année 2014, emmenées par des figures du mouvement démocratique qui avait renversé en 2012 l'ancien dictateur Ali Abdallah Saleh. Les manifestants dénonçaient la teneur des contrats signés par Total (mais aussi GDF Suez et le coréen Kogas) et l'État yéménite sous le régime de Saleh, accusant les entreprises d'avoir délibérément sous-estimé le prix de vente du gaz yéménite sur le marché mondial, et de ne reverser qu'une partie infime des revenus générés à l'État. Le nouveau gouvernement réclamait alors une hausse du prix de vente de son gaz naturel liquéfié, ce qu'il a obtenu du coréen Kogas mais non des deux parties françaises.

GRANDES MANŒUVRES AU SOUDAN DU SUD

Historiquement, Total détenait tous les droits sur une immense concession pétrolière de 120 000 kilomètres carré sur un territoire qui appartient désormais au pays nouvellement créé du Soudan du Sud. Les autorités du nouvel État ont souhaité diviser ce bloc en plusieurs lots, contre la volonté de Total. Les négociations sont encore en cours, alors que le violent conflit qui secoue ce pays a entraîné l'interruption de toute activité pétrolière. ExxonMobil, qui s'était un temps associée à Total, a annoncé son retrait début 2014. Les ONG estiment qu'il est préférable qu'aucun contrat pétrolier ne soit signé en période de conflit, car ils débouchent généralement sur des termes moins avantageux pour les gouvernements et leurs citoyens.

QUE FAIT TOTAL AU SAHARA OCCIDENTAL ?

Le fonds souverain norvégien, actionnaire de Total, a annoncé début 2014 qu'il allait se pencher sur les activités de Total au Sahara occidental, territoire occupé par le Maroc depuis près de quarante ans, afin de vérifier leur conformité avec son code éthique.

Total bénéficie d'une licence couvrant une zone offshore de plus de 100 000 kilomètres carrés (la surface du Portugal) au large du Sahara occidental, le « bloc Anzarane ». Originellement octroyée en 2002 par le gouvernement marocain, elle vient d'être renouvelée, pour des opérations de reconnaissance. L'entreprise française souligne n'avoir pas encore, à ce jour, déposé de demande de réalisation de forages exploratoires.

Selon les défenseurs des droits du peuple sahraoui - notamment l'ONG Western Sahara Resources Watch (WSRW, « Veille sur les ressources naturelles du Sahara occidental ») -, les licences octroyées à Total et à d'autres firmes pétrolières et gazières sur le territoire sahraoui par le gouvernement marocain sont illégales du point de vue du droit international. Ils estiment même que Total contribue dans les faits, en collaborant avec un « *gouvernement d'occupation* », à délégitimer la lutte pour l'autodétermination du peuple sahraoui. Aucun État ne reconnaît la souveraineté revendiquée par le Maroc sur le Sahara occidental.

En réponse à l'annonce du fonds souverain norvégien, Total a déclaré à Reuters que ses « *activités offshore au Sahara occidental, comme dans d'autres régions où [elle opère], sont en ligne avec le droit et les standards internationaux applicables figurant dans [son] Code de conduite, en particulier ceux liés aux droits humains* ». Une opinion juridique très controversée rendue sous l'égide de l'ONU, dite Opinion Corell, entrouvre la porte à l'octroi de concessions pétrolières et gazières au Sahara occidental par le Maroc, à condition que celles-ci bénéficient aux populations locales et qu'elles soient consultées. Ce que démentent vigoureusement les opposants..

DEVANT LES TRIBUNAUX

Total s'est retrouvée au fil des années la cible de nombreuses allégations de violations des droits humains, de pollution ou encore de corruption. Le groupe a été au centre de plusieurs affaires judiciaires de grande ampleur, depuis celle de l'Erika en France au procès « pétrole contre nourriture » concernant l'Irak, en passant par les poursuites relatives aux relations entre Total et la junte militaire birmane. Selon ses détracteurs, le groupe a su profiter des lacunes du droit français et international pour se tirer à bon compte de ces procès.

TOTAL ET LES AFFAIRES : UNE ILLUSTRATION DES LACUNES DU RÉGIME JURIDIQUE APPLICABLE AUX MULTINATIONALES

Au printemps 2015, l'Assemblée nationale adoptait une première loi sur la responsabilité juridique des multinationales françaises en matière de droits humains, qui doit maintenant être examinée par le Sénat. Un premier pas historique pour les défenseurs des droits humains, obtenu malgré les pressions des lobbies économiques. Ceux-ci avaient réussi à faire échouer une première version de la loi, plus contraignante pour les entreprises et davantage protectrice pour leurs victimes directes et indirectes.

Pour les associations actives sur ces questions, peu d'entreprises françaises illustrent mieux que Total le besoin d'une telle loi. Le cœur du problème est que les multinationales parviennent le plus souvent, en jouant de leur structuration juridique, à échapper à toute poursuite pour les atteintes aux droits humains ou à l'environnement occasionnées par leurs activités dans des pays tiers.

> « TOTAL BÉNÉFICE D'UN NON-LIEU EN FRANCE AU MOTIF QUE LES FAITS DE TRAVAIL FORCÉ À L'ÉTRANGER NE SONT PAS SANCTIONNÉS PAR LE DROIT FRANÇAIS. »

Ainsi, dans les années 1990, les ONG avaient dénoncé les activités de Total au Myanmar, son soutien financier à la junte militaire, et des cas de recours au travail forcé. Des procédures judiciaires sont lancées en France et en Belgique, sans succès. En 2006, Total bénéfice d'un non-lieu en France au motif que les faits de travail forcé à l'étranger ne sont pas sanctionnés par le droit français. L'entreprise a néanmoins conclu un accord à l'amiable avec ses accusateurs et leurs soutiens.

Total, comme ses pairs, continue à privilégier les initiatives volontaires et non contraignantes en matière de protection des droits humains et de « responsabilité sociale des entreprises ». Ce type d'initiatives n'a pourtant manifestement pas contribué à réduire le nombre de controverses affectant les activités de Total dans le monde. ■

ERIKA, AZF : INTROUVABLE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE EN FRANCE ?

En France, les affaires du naufrage de l'Erika et de l'accident industriel AZF à Toulouse illustrent aussi à leur manière la difficulté à mettre en cause juridiquement les groupes comme Total pour les problèmes causés par leurs filiales ou – dans le cas de l'Erika – par un navire qu'ils ont affrété.

Il y a un peu plus de quinze ans, la marée noire provoquée par le naufrage du pétrolier Erika au large des côtes françaises provoquait un immense désastre écologique dont le coût pour la société se chiffre en centaines de millions d'euros. Au terme d'une saga judiciaire à rebondissements, la Cour de cassation a confirmé la responsabilité pénale et civile de Total en tant qu'affréteur de l'Erika. Total avait tenté de s'exonérer de sa responsabilité civile, et donc de l'obligation légale de verser des dommages et intérêts, en invoquant une convention internationale. Total écope également d'une amende de 375 000 euros au titre du « *préjudice écologique* ». La disproportion entre ce montant modeste – l'amende maximale possible – et l'ampleur des dégâts occasionnés par la marée noire a poussé le législateur à renforcer le droit français sur ce point.

En 2001, l'usine chimique AZF explosait dans la banlieue de Toulouse, faisant 31 morts et 2500 blessés. En 2012, la Cour d'appel de Toulouse condamnait la société Grande Paroisse, filiale de Total et exploitant de l'usine AZF, mais relaxait le groupe Total lui-même et ses dirigeants. En raison d'un problème de conflit d'intérêts d'une des magistrates, la décision de la Cour d'appel a été cassée en janvier 2015 suite à un pourvoi de Total, et l'affaire renvoyée devant la Cour d'appel de Paris. L'association des familles endeuillées AZF Toulouse, qui a déposé une plainte pour « entrave à la justice », dénonce « *la volonté du groupe Total de (...) troubler la manifestation de la vérité* ». ■

AUTRES AFFAIRES...

PÉTROLE CONTRE NOURRITURE EN IRAK : L'AFFAIRE SERA REJUGÉE

Total est également poursuivie dans le cadre de l'affaire « pétrole contre nourriture », pour avoir participé à un vaste système de contournement, moyennant le versement de pots-de-vin, du programme mis en place par l'ONU pour atténuer les effets de l'embargo américain contre l'Irak entre 1992 et 2002. Tous les prévenus ont été relaxés en première instance en juillet 2013, mais le parquet a fait appel de cette relaxe concernant Total, dont l'avocat a dénoncé un « *acharnement judiciaire* ».

TOTAL RENVOYÉ DEVANT LES TRIBUNAUX POUR DES FAITS DE CORRUPTION EN IRAN

En novembre 2014, Total a été renvoyé en correctionnelle pour « corruption d'agents publics étrangers » dans le cadre de contrats passés avec l'Iran. En cause, le versement allégué de pots-de-vin en vue de l'obtention de droits d'exploitation de champs pétroliers et gaziers en Iran au cours des années 1990 et 2000. Poursuivie aux États-Unis pour la même affaire, Total avait accepté en 2013 de verser près de 400 millions de dollars d'amende dans le cadre d'un règlement à l'amiable avec la justice américaine.

ENQUÊTE SUR LA LIBYE

Une enquête est en cours en France pour des versements allégués de pots-de-vin en Libye en vue de l'obtention d'un contrat gazier. Il s'agit d'une ramification de l'enquête sur l'« affaire Karachi ».

AFRIQUE DU SUD : PRESSION SUR LE GOUVERNEMENT POUR CONTINUER À POLLUER

Natref, une joint-venture de Total avec Sasol, a annoncé son intention de poursuivre le gouvernement sud-africain en raison de l'introduction de normes plus strictes de qualité de l'air. Ces nouvelles régulations auraient pour effet de limiter fortement les émissions toxiques autorisées dans certaines zones sensibles, comme celles où se situent les usines pétrochimiques de Sasol et Natref. Les nouvelles normes avaient pourtant été fixées en consultation avec l'industrie. Selon les environnementalistes sud-africains, cette procédure risquait d'entraîner un « *retour 20 ans en arrière* » en matière de lutte contre la pollution de l'air en Afrique du Sud. Sasol et Natref ont récemment abandonné les poursuites après avoir obtenu un délai supplémentaire de 5 ans pour se mettre en conformité.

CONTENTIEUX APRÈS LA POLLUTION DU PORT DE DJIBOUTI

En septembre 2014, la Cour suprême de Djibouti condamne Total et l'entreprise Oil Libya à payer 150 millions d'euros d'amende suite à une grave pollution du port de Djibouti survenue en 2000. À peine la sentence prononcée, les filiales locales de Total se sont déclarées en cessation de paiement. La justice djiboutienne affirme avoir découvert les preuves que cette insolvabilité a été délibérément organisée, via des détournements d'actifs au profit de la maison mère entre 2011 et 2014.

Observatoire des multinationales
social, écologique, politique

L'OBSERVATOIRE DES MULTINATIONALES

L'Observatoire des multinationales est un média d'information et d'investigation sur les activités des grandes multinationales françaises, et plus généralement sur les enjeux de responsabilité des entreprises et de démocratie économique.
L'Observatoire réalise et publie des enquêtes et des reportages sur l'impact social et environnemental et le rôle politique des grands groupes français, aussi bien en France qu'à l'étranger. Il mène également un travail de veille plus large sur ces questions. Le site de l'Observatoire des multinationales propose des tableaux de bord sur les grands groupes français ainsi que des dossiers thématiques sur des sujets comme l'énergie nucléaire, l'eau, les accords de commerce, le textile ou les paradis fiscaux. L'Observatoire des multinationales est un projet de l'association Alter-médias, qui publie également le site d'informations environnementales et sociales Basta ! www.bastamag.net

Contact : Alter-médias - 5 avenue Paul Langevin - 93100 Montreuil
Tel : 09 52 83 22 46
Mail : observatoire@multinationales.org • Site web : www.http://multinationales.org

TOUS LES ARTICLES DE L'OBSERVATOIRE DES MULTINATIONALES SUR TOTAL :

http://multinationales.org/Total-25

Les Amis de la Terre

LES AMIS DE LA TERRE FRANCE

La Fédération des Amis de la Terre France est une association de protection de l'Homme et de l'environnement, à but non lucratif, indépendante de tout pouvoir politique ou religieux. Créée en 1970, elle a contribué à la fondation du mouvement écologiste français et à la formation du premier réseau écologiste mondial – Les Amis de la Terre International – présent dans 76 pays et réunissant 2 millions de membres sur les cinq continents. En France, les Amis de la Terre forment un réseau d'une trentaine de groupes locaux autonomes, qui agissent selon leurs priorités locales et relaient les campagnes nationales et internationales sur la base d'un engagement commun en faveur de la justice sociale et environnementale.

Contact : Les Amis de la Terre France – 2B, rue Jules Ferry •93100 Montreuil
Tél. : 01 48 51 32 22 • Fax : 01 48 51 95 12
Mail : france@amisdelaterre.org • Site web : www.amisdelaterre.org

PRINCIPAUX RAPPORTS ET CAMPAGNES DES AMIS DE LA TERRE SUR TOTAL :

Rapport spécial sur les impacts de Total en Egiland, recueil de témoignages au Nigeria, novembre 2014 :
http://www.amisdelaterre.org/rapportEgiland2014.html

Repousser les limites – la ruée vers les gaz et huiles de schiste en Patagonie argentine, rapport, mai 2014 :
http://www.amisdelaterre.org/rapportargentine

Terres de schiste, documentaire, mai 2014 : www.terresdeschiste.fr

Publications et campagne "*Sables bitumineux, toujours plus loin, toujours plus sale !*" (2010-2014) :
www.amisdelaterre.org/sablesbitumineux

Madagascar : nouvel eldorado des compagnies minières et pétrolières, rapport, novembre 2012 :
http://www.amisdelaterre.org/rapportmadagascar

Campagne "CRAD 40, les bénéfices sans les dégâts", octobre 2012 :
http://www.amisdelaterre.org/CRAD-40-Les-benefices-sans-les.html

Mai 2015 • Licence Creative Commons BY-NC-ND

Rédaction : Olivier Petitjean
Mise en pages : Guillaume Seyral
Remerciements : Juliette Renaud, Ivan du Roy, Wilfried Maurin, Thomas Coutrot, Colin Roche, Anne-Sophie Simpere, Emma Vickers, Kemal Özkan, Léonie Guguen, Nanna Clifforth, Anne Schuit, David Deng, George Boden, Marie-Laure Guislain.

Le soutien d'Attac France s'inscrit dans le cadre de la campagne « Les Requins »
Pour savoir plus : http://www.lesrequins.org

Photos : Stakeholder Democracy – Suncore Energy – Observatorio Petrolero – Michael Holt – Conatzer visual – Kris Krug – Eric Vazzoler – Peter Kirkeskov Rasmussen – Jonathan Barsook – Total Out Now – Emmanuel Huybrechts – Rudolph Fehr / CC BY-ND 2.0

LES ÉNORMES BÉNÉFICES FINANCIERS GÉNÉRÉS PAR TOTAL
AU PROFIT DE SES ACTIONNAIRES INDUISENT DE GIGANTESQUES
COÛTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX SUPPORTÉS PAR TOUS.
CE RAPPORT VISE À OUVRIR UN DÉBAT QUI NE PEUT PLUS ÊTRE RÉSERVÉ
AUX CERCLES RESTREINTS DES DIRECTIONS D'ENTREPRISE.

Les Amis de la Terre
Observatoire des multinationales
social, écologique, politique